



Association
Franches-Montagnes de France

Association Franches-Montagnes de France

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Samedi 17 février 2024 - La Chassagne

Avec 21 membres présents et 33 pouvoirs valables, soit 54 voix sur un total de 117, l'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer, le quorum requis par les statuts pour une Assemblée Générale Ordinaire, à savoir au moins 25% des membres présents ou représentés, étant atteint.

Monsieur JEANNERET Alain, Président, après avoir constaté que l'Assemblée peut valablement délibérer, ouvre la séance à 14h45.

Madame CAUDRON Aurélie est désignée comme Secrétaire de séance.

Madame PEIGNE Cybilla est désignée comme Scrutatrice de séance.

À titre de préambule et en accord avec l'ancien Président, Monsieur SCHINDLER Simon, qui ne peut être présent à cette Assemblée Générale Ordinaire, Monsieur JEANNERET Alain, Président, rappelle que lors des Assemblées de l'année 2023, il s'était engagé à reprendre la place de Président un an plus tard. Il précise que les contraintes professionnelles et le manque de temps ont malheureusement mis Monsieur SCHINDLER Simon dans la situation où il ne pouvait plus assumer l'intégralité de ses projets pour l'AFMF, et qu'à l'automne dernier, Monsieur SCHINDLER Simon lui a tout naturellement demandé s'il serait possible d'accélérer cette échéance et de le remplacer plus tôt que prévu initialement, ce que Monsieur JEANNERET Alain a accepté. Monsieur SCHINDLER Simon a donc démissionné de la présidence et du Comité pour assurer la pérennité de l'action menée. Il reste à disposition en particulier pour les conseils techniques.

Monsieur JEANNERET Alain, Président, précise que le Comité l'a donc élu comme Président *ad interim*, voire comme Président apprenti, jusqu'à la tenue de cette assemblée comme les Statuts de l'AFMF le permettent.

Monsieur JEANNERET Alain, Président, tient à remercier de leur présence Monsieur LOMBARD Jean, membre fondateur de l'AFMF, et Madame ERB Svetlana, représentante de

la FSFM. Il remercie tous les adhérents présents et tous ceux qui ont envoyé leur pouvoir afin que cette Assemblée Générale Ordinaire puisse se tenir.

Il tient à excuser l'absence de Madame QUELOZ Pauline de la FSFM et de MM. BERROCHE Yves et ROSE Pierre-Henri de l'IFCE.

1/ Ordre du jour de l'AGO

L'ordre du jour de l'Assemblée est lu par Monsieur JEANNERET Alain, Président. Il est soumis au vote.

Abstention 0
Contre 0
Pour 54

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2/ Lecture et approbation des PV - AGO/AGE du 17 juin 2023

Madame CAUDRON Aurélie, Secrétaire, propose que les membres présents puissent suivre les deux PV sous format papier qui sont mis à disposition.

a- PV AGE 17-06-2023

Madame CAUDRON Aurélie, Secrétaire, rappelle le contenu de ce PV.

Ce PV est soumis au vote.

Abstention 0
Contre 0
Pour 54

Il est adopté à l'unanimité.

b- PV AGO 17-06-2023

Madame CAUDRON Aurélie, Secrétaire, rappelle le contenu de ce PV et soumet deux modifications d'ordre orthographique :

- le remplacement de « exendaires » par « excédentaires » à la page 6 (ligne 5).
- le remplacement de « Nokk du Pécan » par « Nokk du Péca » à la page 11.

Ce PV est soumis au vote avec ces deux modifications.

Abstention 0
Contre 0
Pour 54

Il est adopté à l'unanimité.

3/ Rapport moral du Président

Monsieur JEANNERET Alain, Président, se permet cette année de faire un rapport moral ou plutôt un rapport de « bon moral » car c'est le sentiment qui prévaut à ce jour et ajoute qu'il aura fallu quelques vagues pour qu'aujourd'hui l'avenir soit vu sereinement.

Il rappelle

- qu'une nouvelle organisation s'est mise en place grâce aux impulsions données ces dernières années,
- que l'AFMF a la chance d'avoir un comité solide, ouvert à la discussion et à la recherche du meilleur compromis.
- qu'en 2023, l'AFMF a vu ses rangs se stabiliser.
- que pour 2024, le nombre d'adhérents augmente sensiblement grâce à l'appel de cotisation en début d'année et à un suivi plus rapproché, que ces arrivées sont aussi le fruit de notre engagement pour un élevage respectueux et passionné, prouvant que notre amour pour le cheval Franches-Montagnes n'est pas près de s'estomper.

Monsieur JEANNERET Alain, Président, relève que :

- l'AFMF peut présenter des comptes équilibrés, que Monsieur DEMOLIS Pierre-Olivier, Trésorier, reviendra dessus plus tard dans cette Assemblée.
- que les places de concours et TET se sont bien passés, que les organisateurs en sont vivement remerciés car la tâche n'est pas simple et l'équilibre financier délicat.
- que l'AFMF a été présente sur le salon Equita Lyon et que cela a été un succès, que cette réussite a été obtenue grâce à l'énergie et à la disponibilité de Monsieur CHABANON Jean-Claude, Membre du Comité et de tous les bénévoles présents pour le seconder. Ils en sont tous remerciés.
- qu'une refonte effectuée sur nos règlements pour qu'ils soient en accord avec la législation Européenne a été faite, cela grâce à un travail en profondeur de Madame CAUDRON Aurélie, Secrétaire, du Comité, de Madame ERB Svetlana pour la FSFM ici présente et de Madame ARNAUD Cécile de l'IFCE qui ont tous contribué à la réussite de ce travail. L'AFMF peut revendiquer son statut d'OS (Organisme de Sélection).

Monsieur JEANNERET Alain, Président, rappelle, comme il l'a dit en préambule, qu'il est « un apprenti président », qu'il n'est pas encore au fait de l'ensemble des activités de l'AFMF et de ses engagements, qu'il laisse donc à ses partenaires, Messieurs BIFRARE Pierre, Vice-Président, et DEMOLIS Pierre-Olivier, Trésorier, le soin de présenter plus en détail à l'ensemble des membres de l'Assemblée le rapport d'activités de l'AFMF ainsi que la partie comptabilité.

4/ Rapport d'activités du Comité

Ce rapport d'activités est présenté par Monsieur BIFRARE Pierre, Vice-Président.

a- les adhérents

Le nombre d'adhérents s'élève au 31/12/2023 à 108 répartis ainsi

- 63 « Eleveurs »
- 26 « Utilisateurs »
- 04 « Sympathisants »
- 06 « Duos »
- 03 « Jeune »

Les inscriptions au 17 février 2024 comptent 41 adhérents dont 9 nouveaux répartis ainsi :

- 19 « Eleveurs »
- 13 « Utilisateurs »
- 01 « Sympathisants »
- 04 « Duos »
- 00 « Jeune »

Monsieur BIFRARE Pierre, Vice-Président, note que le nombre d'adhérents est stable et que les adhésions se sont faites plus tôt dans l'année car l'appel à cotisation a été envoyé dès le mois de janvier.

b- la population de Franches-Montagnes en France

Monsieur BIFRARE Pierre, Vice-Président, précise que les données qui vont suivre concernant la population de FM en France ont pu être établies à partir des extractions fournies par les services de l'IFCE.

-100 juments poulinières agréées saillies en 2023 dont 28 juments nées en France et 72 nées en Suisse.

-115 étalons agréés en France dont **15 étalons stationnés** en France au 1^{er} janvier 2024.

On en déduit que le nombre de reproducteurs est encore en augmentation et que cela concerne les juments et les étalons.

Sur les 15 étalons stationnés en France, huit lignées sont représentées : C/Don/E/H/L/N/R/V.

Monsieur JACOBBER Roger, adhérent, précise que c'est « plus que ce qui a été représenté à la sélection des étalons en Suisse en début d'année ».

La liste des éleveurs étalonnières est présentée.

Eleveurs étalonnières présents en 2023 (par année de création de leur élevage)

Elevage Le Cheval de Feug en Haute-Savoie (depuis 2002) : étalon Lugari

Elevage de Marlemont dans les Ardennes (depuis 2003) : étalons Lancelot et Névada

Elevage d'Outrechaie en Savoie (depuis 2008) : étalon Caitano

Elevage de Berzieux dans la Marne (depuis 2009) : étalon Carlsson
 Elevage de Frontenaud en Saône et Loire (depuis 2009) : étalon Leduc
 Elevage du Marais dans le Jura (depuis 2011) : étalon Nazar
 Elevage des Bayes en Haute-Loire (depuis 2011) : étalon Noctambus
 Elevage des chevaux de la Roquepine dans les Alpes de Haute Provence (depuis 2014) : étalon Don Mirabeau du Seneut
 Elevage du Bayet dans l'Ain (depuis 2019) : étalon Ernest
 Elevage Sundgauvienne en Alsace (depuis 2019) : étalon Harthus
 Elevage du Cluzaud en Charente (depuis 2020) : étalon Valens du Pontet
 Elevage de l'Erable en Normandie (depuis 2022) : étalon Nankin des Aiges
 Elevage des 4 Saisons en Bretagne (depuis 2023) : étalon Nokk du Péca
 Elevage d'Eichem dans l'Allier (depuis 2023) : étalon Rothschild

A l'horizon 2024-2026, futurs éleveurs étalonniers :

Elevage du Mais en Savoie
 Elevage des Charmes en Haute-Saône (Never BW)
 Elevage de la Tourbe dans l'Oise

Evolution du nombre d'étalons stationnés en France

Année	Nombre d'étalons
2001	1
2002	2
2003	3
2004	4
2005	4
2006	6
2007	6
2008	6
2009	6
2010	9
2011	11
2012	9
2013	10
2014	11
2015	11
2016	12
2017	12
2018	11
2019	10
2020	12
2021	14
2022	16
2023	15
2024	Prévisionnel de 17

Monsieur BIFRARE Pierre, Vice-Président, rappelle que le nombre d'étalons stationnés sur le territoire français est en constante augmentation depuis 2001 et qu'un prévisionnel de 17 est attendu pour 2024. Il précise également que, par rapport à l'AGO 2023 et aux

données que nous avons, il y a une évolution quant à l'arrivée de poulains : 40 poulains (20 nés en 2023 et 20 nés en 2022) sont arrivés de l'étranger (principalement de Suisse) au cours de l'année 2023. Malgré l'augmentation du nombre de naissances sur le territoire français, le nombre est encore inférieur à la demande. On note un véritable engouement pour le FM en France.

Madame CAUDRON Aurélie, Secrétaire, précise que certains propriétaires français cherchent des poulains avec des spécificités, comme le bai très foncé, proche du noir, qu'ils n'ont pas réussi à trouver ce qu'ils cherchaient en France et sont donc allés dans le berceau de la race.

Monsieur JACOBBER Roger, adhérent, ajoute que « les propriétaires pensent que c'est de meilleure qualité si le poulain vient de Suisse ».

Monsieur BIFRARE Pierre, Vice-Président, rappelle que la France est vaste et qu'il est plus facile pour certains propriétaires, vivant à proximité de la Suisse, de se rendre en Suisse pour acquérir leur poulain, voire pour faire saillir leur jument.

c- l'administratif

Monsieur BIFRARE Pierre, Vice-Président, rappelle les démarches administratives qui ont été mises à jour :

-l'enregistrement à la Préfecture

-les démarches auprès des banques qui ont permis l'accès aux comptes en ligne et ont ainsi facilité toutes les démarches.

-le dossier RZUE et le Programme de Sélection qui a nécessité énormément de travail.

-les liens et échanges qui ont été renoués avec la FSFM et l'IFCE. Monsieur BIFRARE Pierre, Vice-Président, rappelle que désormais les éleveurs auront un surplus de 20€ à régler au moment de la déclaration de naissance de leur(s) poulain(s) FM, ce qui correspond à la mise en attente des carnets. En effet, les carnets sont mis de côté en attente des résultats des pointages poulains sur les places de concours.

Madame CAUDRON Aurélie, Secrétaire, tient à préciser que la personne référente à l'IFCE, Madame MAREMBERT Martine, est désormais à la retraite, et que ce ne sont désormais pas moins de sept personnes qui s'occupent des dossiers des FM à l'IFCE, qu'il leur faudra un peu de temps pour bien prendre en compte les spécificités de la race et que des documents explicatifs leur ont été transmis. Elle rappelle que la communication avec les propriétaires de FM est primordiale pour que les dossiers soient bien traités.

-les réunions Comité et Bureau : les réunions ont été assez nombreuses, au minimum une par mois entre juin et décembre 2023, qu'elles ont essentiellement concerné la mise en conformité administrative, le dossier RZUE et le Programme de Sélection, la préparation du salon Equita Lyon. À cela s'ajoutent les nombreux échanges entre les Membres du Comité.

-la communication : elle a été redynamisée depuis juin 2023, que ce soit par des envois de messages électroniques aux adhérents, par les posts (une vingtaine) sur les réseaux sociaux et les nombreux échanges avec les adhérents et les propriétaires de FM.

d- les projets menés en 2023

Monsieur BIFRARE Pierre, Vice-Président, rappelle les projets menés : les salons de Rozoy-sur-Serre (au printemps 2023 déjà évoqué à l'AGO du 17 juin 2023) et d'Equita Lyon, les concours amicaux, les concours d'élevage, la réalisation de vêtements avec le logo de l'AFMF.

Equita Lyon (novembre 2023)

Monsieur BIFRARE Pierre, Vice-Président, cède la parole à Monsieur CHABANON Jean-Claude, Membre du Comité responsable de cette action.

Des documents ont été élaborés : un recueil des chevaux à vendre et un recueil des étalons stationnés en France.

Concernant l'organisation du stand, ce dernier comportait un pupitre, une oriflamme et un drapeau aux couleurs de l'AFMF. Il y avait toujours des bénévoles sur le stand, l'AFMF était en face de la FJEC et cela s'est avéré fort sympathique, il y a eu de bons échanges entre la FJEC et l'AFMF.

Une dizaine d'adhésions est à relever cette année, beaucoup de visiteurs sont venus discuter, notamment le week-end, ils ont été ravis de voir l'AFMF et il s'agissait de visiteurs vraiment intéressés par le FM. Un très bon contact s'est établi avec le public

Sur le salon ont été présentés l'étalon Ernest et une jument suitée : les présentations se sont très bien passées.

Les concours amicaux

Deux concours amicaux ont eu lieu dans la continuité des concours d'élevage à Largitzen et à Marlemont. Sur chaque concours, une dizaine d'attelages se sont mesurés sur une petite maniabilité, voire une petite maniabilité combinée avec deux obstacles de marathon.

Madame CAUDRON Aurélie, Secrétaire, rappelle que ces concours amicaux permettent de créer des liens entre les propriétaires de FM, de créer de nouvelles dynamiques de groupes dans les régions, de rencontrer de nouveaux propriétaires de FM. Au vu de la dynamique créée, l'organisateur du concours de Marlemont souhaite réitérer l'action cette année.

Les concours d'élevage

Sept places de concours se sont tenues en 2023.

Nombre d'étalons présentés : 19

Nombre de TET : 42

Nombre de poulains : 74

Place de concours	Nombre d'étalons	Nombre de poulains	Nombre de TET
Megève	3	20	9
Largitzen	1	5	4
Berzieux	1	8	/
Marlemont	6	14	16
Balanod	3	15	7
Connangles	2	4	3
Verdille	3	8	3

Monsieur BIFRARE Pierre, Vice-Président, présente le tableau ci-dessous, tableau indiquant les moyennes des notes obtenues par les poulains nés en 2023 :

	Nombre poulains	Moyenne poulains			Meilleur
Megève	17	6	6	6	SHANEL DU DOMAINE – F (DON MIRABEAU DU SENEUT/CAITANO) Elevage des Mais – BRONDEX David [8/7/7]
Largitzen	5	7	6	7	HERCULE SUNDGAUVIEN – M (HARTHUS/LIBERO) SCHINLDER Simon [7/6/7]
Berzieux	8	7	6	7	VENUS DE BERZIEUX – F (CARLSSON/QUEMIR) EARL DE RYCK – DE RYCK Pascal [8/6/8]
Marlemont	13	7	6	7	HAVANE DE LA CARRIERE – M (HALIPOT/) HUBERTY Alain (Belgique) [8/8/9]
Balanod	15	7	6	6	JOLYNE DU MARAIS – F (NAZAR/NIKITO) JACOBBER Roger [8/7/7]
Connangles	4	7	6	7	JACOTTE DES BAYES – F (NOCTAMBUS/LATEO) HENNEQUIN Jean-Marc [7/7/7]
Verdille	8	6	5	7	LADY DU CLUZAUD – F (VALENS DU PONTET/LIBERO) ALLAIN Cyril [7/5/8]
TOTAL	70				

Les notes restent sensiblement les mêmes, on note une note légèrement inférieure dans le modèle et les allures sur le concours de Megève et une note inférieure dans le modèle et les défauts sur le concours de Verdille.

Monsieur BIFRARE Pierre, Vice-Président, présente le tableau ci-dessous, tableau indiquant les moyennes des notes obtenues par les FM passant leur TET :

	Nombre TET	Moyenne Toise	Moyenne Linéaire			Moyenne Attelage	Moyenne Equitation	Moyenne TET	Moyenne Générale
Megève	8	150	6	5	6	6,98	6,45	6,72	6,26
Largitzen	4	154	8	7	7	7,71	7,60	7,66	7,49
Marlemont	16	154	7	6	7	7,65	7,10	7,72	7,37
Balanod	5	156	7	6	7	7,57	7,68	7,63	7,34
Connangles	4	155	7	6	7	7,47	6,70	7,08	6,91
Verdille	3	154	8	6	6	8,14	7,33	7,74	7,45
TOTAL	40								

La moyenne est légèrement inférieure à Megève car certains FM ne faisaient pas la toise.

Monsieur BIFRARE Pierre, Vice-Président, cède ensuite la parole à Monsieur DEMOLIS Pierre-Olivier, Trésorier, pour la présentation du bilan comptable des concours d'élevage 2023.

Concernant les dépenses

	Frais des juges	Frais de déplacement	Frais annexes	Péages	Total
Megève	592€ (=1j)	697.4€	100.92€		1390.32€
Largitzen	592€ (=1j)	321.6€	31.32€		944.92€
Berzieux Marlemont	1184€(=2j)	178.81€	387.76€	21.37€	1771.94€
Balanod	592€ (=1j)	1064.06€	153.12€		1809.18€
Connangles Verdille	1776€ (=3j)	1240.46€	62.64€	169.26€	3248.36€
	4736€	3502.33€	659.20€	190.63€	9164.72€

Concernant les recettes

	Poulains	TET	Etalons	Dons	Total
Megève	20x60€=1200€	9x80€=720€	3x40€=120€		2400€
Largitzen	5x60€=300€	4x80€=320€	1x40€=40€	140€	800€
Berzieux	8x60€=480€	0	1x40€=40€		2880€
Marlemont	14x60€=840€	16x80€=1280€	6x40€=240€		
Balanod	15x60€=900€	7x80€=560€	3x40€=120€		1580€
Connangles	4x120€=480€	3x160€=480€	2x80€=160€		2800€
Verdille (prix des engagements multipliés par 2)	8x120€=960€	4x160€=480€	3x80€=240€		
	5160€	3840€	960€	140€	10 100€

Différence entre les recettes et les dépenses sur les places de concours :

Megève	+649.68€
Largitzen	-144.92€
Berzieux	+1108.06€
Marlemont	
Balanod	-229.18€
Connangles	-448.36€
Verdille	
	935.28€

Trois concours sont déficitaires, et, pour deux d'entre eux, cela est dû à une augmentation significative du nombre de kilomètres effectués. Monsieur JEANNERET Alain, Président, signale que ce sujet sera abordé avec la FSFM en 2024 afin de revoir le coût des déplacements.

Monsieur DEMOLIS Pierre-Olivier, Trésorier, précise que les concours excédentaires permettent de combler le déficit des concours déficitaires. Il ajoute aussi que Monsieur SCHINDLER Simon, organisateur du concours de Largitzen, a fait un don de 140€ (somme obtenue grâce à l'organisation de son concours amical) afin de limiter le déficit de son concours d'élevage.

La confection de vêtements

Monsieur BIFRARE Pierre, Vice-Président, précise que la confection de vestes et de casquettes avec le logo AFMF a été réalisée et que les produits ont été présentés et proposés à la vente sur les concours d'élevage 2023.

5/ Présentation des comptes de l'exercice 2023, clos le 31 décembre 2023

La présentation est réalisée par Monsieur DEMOLIS Pierre-Olivier, Trésorier, qui tient à préciser, que suite à l'AGO 2023, il a établi un Grand Livre des Comptes où sont répertoriées ligne par ligne chaque entrée et chaque sortie. Il ajoute que ce Grand Livre de Comptes et le classeur des factures sont consultables sur place.

Il commence par présenter le compte de résultats 2023 avec lecture de chaque ligne de comptes et explication supplémentaire, il commence par présenter la liste des recettes/produits puis celle des charges.

Compte de résultats 2023**+756.20€**

<u>Produits</u>	
Cotisations	3 475.00€
Concours	11 717.00€
Vestes et casquettes	2 011.37€
Polos et écussons	197.00€
Divers remboursement repas	35.00€
Total	17 435.37€

<u>Charges</u>	
FSFM concours 2022	8 505.60€
FSFM cotisation 2023	400.00€
Equita Lyon 2022	300.00€
Equita Lyon 2023	1 892.40€
Fournitures de bureau	230.65€
Frais postaux	341.70€
Frais banque postale	105.18€
Frais AG 2022	24.84€
Assurance	142.53€
Matériel exposition	82.90€
Plaques de concours	455.88€
Site internet	196.74€
Vestes et casquettes	2 172.96€
Concours	1 827.79€
Total	16 679.17€

Des explications complémentaires sont apportées concernant :

-la ligne « FSFM concours 2022 » : la facture pour les concours 2022 est envoyée en janvier 2023 et réglée en 2023.

-la ligne « Equita Lyon 22 » et la dépense de 300€ : il s'agit des frais de participation au stand de la FJEC, la facture ayant été réglée en début d'année 2023.

-la ligne « matériel exposition » et la dépense de 82.90€ : il s'agit de l'achat de chaises, d'un pupitre et d'une banderole.

-la ligne « plaques de concours » et la dépense de 455.88€ : il s'agit des plaques confectionnées et données à chaque propriétaire présentant un poulain et un FM passant son TET.

-la ligne « concours » et les 1827.79€ : cela regroupe les frais annexes des concours (frais d'hébergement, de repas, frais vétérinaires et le remboursement d'une partie des engagements onéreux des participants aux concours d'élevage de Verdille et de Connangles grâce aux bénéfices des autres concours).

Monsieur DEMOLIS Pierre-Olivier, Trésorier, présente ensuite le tableau de trésorerie arrêté au 31/12/2023 en deux temps : présentation de la situation à la Banque postale et présentation de la situation nette.

Il précise que les fonds du Crédit Agricole ont été placés à la Banque Postale : à l'automne 2023, un courrier du Crédit Agricole émanant du service recouvrement nous a annoncé qu'il ne souhaitait plus poursuivre le partenariat avec l'AFMF. En effet, il n'y avait aucun mouvement sur le compte. Un chèque de 4409.59€, correspondant à la somme placée au Crédit Agricole, a été transmis et déposé sur le compte de la Banque Postale.

Situation Banque Postale	
Banque début 01-01-2023	22 849.87€
Solde opération 2023	756.20€
Fond crédit agricole	4 409.59€
Banque fin 31-12-2023	28 015.66€

Madame CAUDRON Aurélie, Secrétaire, précise que les échanges avec le Crédit Agricole n'ont pas été simples, que malgré l'envoi des documents administratifs dans les temps (par voie électronique et par voie postale), le Crédit Agricole n'a jamais tenu compte des modifications et a continué à envoyer par courriers postaux à Monsieur BAHUCHET Alain, ancien Président, tous les documents relatifs au compte détenu chez eux. Elle ajoute que Monsieur BAHUCHET Alain a toujours transmis, dès réception, les documents pour que les opérations puissent s'effectuer dans les meilleures conditions pour l'AFMF. Monsieur DEMOLIS Pierre-Olivier, Trésorier, précise qu'en effet Monsieur BAHUCHET Alain a toujours transmis tous les documents qu'il recevait pour permettre le bon fonctionnement de l'AFMF.

Situation nette

Dettes au 31-12-2023	
Vestes	540,84€
Frais postaux	157,46€
Equita Lyon	228,00€
Total	926,30€

Créances au 31-12-2023	
Vestes et casquettes	150,00€
Concours	120,00€
Total	270,00€

Créances - Dettes	-656,30€
Compte de résultats	+756,20€
Situation nette	+99,90€

Monsieur DEMOLIS Pierre-Olivier, Trésorier, demande si un membre de l'Assemblée souhaite consulter le Grand Livre des Comptes. Aucun membre ne le souhaitant, il demande si un membre a une question ou a une remarque à faire. Aucune question et aucune remarque n'ont lieu.

La présentation des comptes est soumise au vote :

Abstention 0

Contre 0

Pour 54

Cette présentation des comptes est adoptée à l'unanimité.

Monsieur JEANNERET Alain, Président, remercie Monsieur DEMOLIS Pierre-Olivier, Trésorier, pour le travail effectué.

6/ Présentation du Budget prévisionnel de l'année 2024

Monsieur DEMOLIS Pierre-Olivier, Trésorier, présente enfin le tableau du budget prévisionnel 2024.

Produits	
Cotisations	3 500,00€
Concours	10 000,00€
Total	13 500,00€

Charges	
FSFM concours	8 638,46€
FSFM cotisation	400,00€
Equita Lyon 2024	2 000,00€
Salon Lille 2024	1 300,00€
Assurance	150,00€
Frais postaux	200,00€
Site internet	200,00€
Plaques de concours	450,00€
Frais bancaires	100,00€
Frais AG	200,00€
Total	13 638,46€

Monsieur DEMOLIS Pierre-Olivier, Trésorier, explique qu'il s'est appuyé sur les charges de 2023 pour établir son budget prévisionnel 2024. Il apporte une information complémentaire quant à la ligne « Salon Lille 2024 » : un salon du cheval verrait peut-être le jour à Lille à la fin de l'année 2024 et qu'il serait important pour l'AFMF d'y être présente et représentée.

Il tient à rappeler l'importance de l'équilibre du budget sans toucher au capital qui pourrait éponger d'éventuels déficits dans les années à venir et précise que cela fait trois années que l'AFMF n'a pas touché à son capital, ce qui prouve bien l'équilibre budgétaire établi depuis ces trois dernières années.

Monsieur JEANNERET Alain, Président, rappelle que le but de l'AFMF est de faire connaître la race et d'aider les éleveurs, que l'AFMF est plus puissante qu'un simple syndicat mais moins puissante qu'une fédération.

7/ Présentation des projets AFMF 2024

La présentation des projets est faite par Monsieur JEANNERET Alain, Président.

a- Concours d'élevage

Une clarification des tarifs sera faite car Monsieur JEANNERET Alain, Président, précise qu'il faut certes soutenir les organisateurs de concours d'élevage mais ne pas les déresponsabiliser. Il rappelle qu'on ne peut pas mettre des concours d'élevage sur tout le territoire français car la France est très vaste, comparativement à la Suisse. L'organisateur doit gérer l'équilibre de ses comptes, il rappelle qu'il faut suffisamment de chevaux et que cela n'est pas à la convenance de chacun. Les concours d'élevage coûtent cher et il faudra veiller à ne pas mettre en concurrence les différentes places de concours.

b- La formation de juges à l'équitation et à l'attelage

En accord avec Madame QUELOZ Pauline, Gérante de la FSFM, il y a la possibilité de former des juges français pour les parties équitation et attelage. Il faudra un certain nombre de personnes, environ une dizaine, que ce soient des personnes mobiles et qu'elles soient bien réparties sur le territoire. Cela permettra aussi d'alléger le coût des concours d'élevage.

c- Les rassemblements et concours amicaux

Ils permettent de financer une partie des concours d'élevage, génèrent des connaissances et des échanges et créent du lien entre les adhérents de l'AFMF. Cela motive les organisateurs à poursuivre leur engagement.

d- Les salons

Pour poursuivre la dynamique mise en place, le salon Equita Lyon est en projet pour 2024.

Il sera peut-être suivi du salon du cheval qui doit voir le jour à Lille et la présence de l'AFMF est essentielle à Lille, ville frontalière de la Belgique.

e- La communication

Un travail en profondeur concernant le site Internet de l'AFMF sera orchestré afin de le rendre plus intuitif, plus aisé et plus accessible aux propriétaires de FM. Il manque pour l'instant de vie et d'attractivité.

La dynamique mise en place via les posts sur les réseaux sociaux va se poursuivre.

Le journal trimestriel *Le Lien* sera relancé sous une forme plus allégée car cela nécessite du temps et du savoir-faire.

f- Le lien tripartite FSFM/AFMF/IFCE

Les liens se sont nettement améliorés et se sont bien développés. Les collaborations vont se poursuivre afin d'utiliser les données pour sensibiliser les nouveaux propriétaires de FM aux exigences de la race et pour améliorer le Programme de Sélection.

e- Les documents administratifs

Pour 2024, le souhait est d'établir :

- un listing des éleveurs disponible en ligne.
- un listing des reproducteurs agréés (notamment un listing des juments qui produisent bien dans la race, non pas en OC)
- le règlement intérieur de l'AFMF (qui sera nécessaire pour compléter le dossier RZUE).

f- La confection de vêtements

Les casquettes et vestes seront également produites en 2024 et la confection de doudounes se fera également en 2024, cela permettra aux adhérents d'être bien identifiés.

Monsieur JEANNERET Alain, Président, rappelle que pour mener à bien tous ces projets, l'AFMF aura besoin d'appui et ajoute qu'il compte sur la participation de tous.

8/ Programme prévisionnel et Modalités - Concours d'élevage 2024

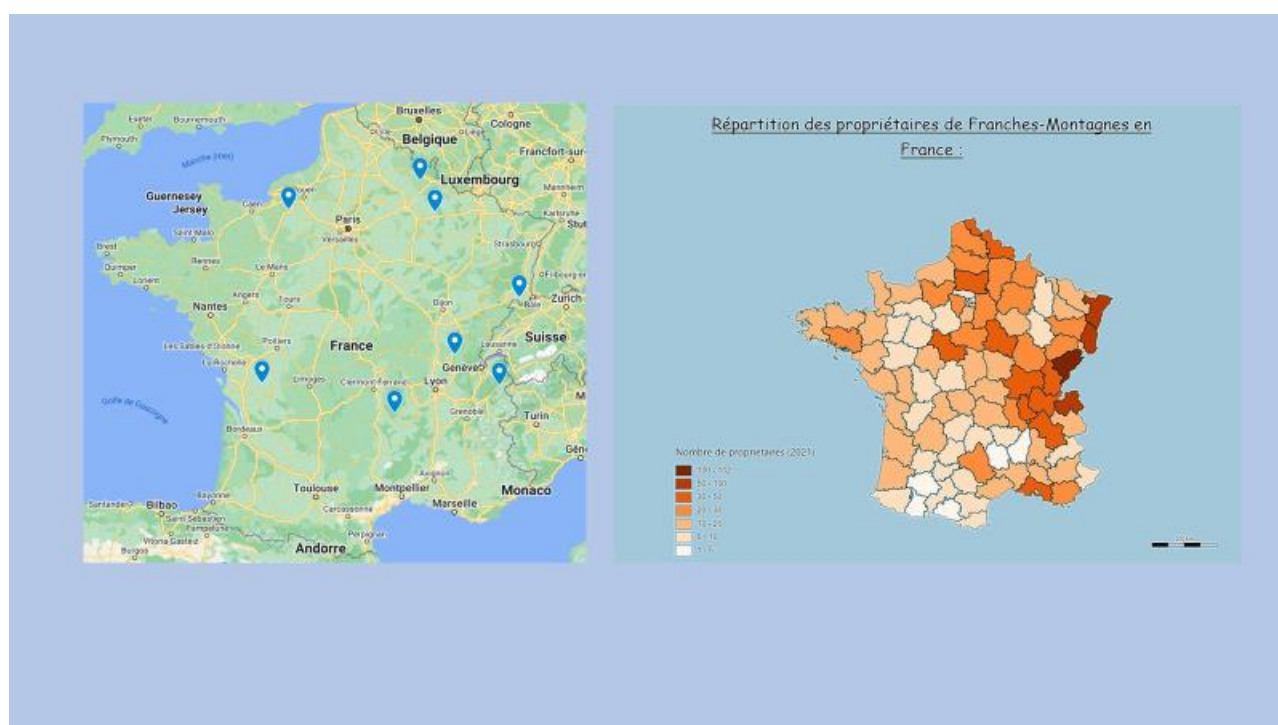
Monsieur JEANNERET Alain, Président, annonce que huit places de concours sont annoncées.

Le prévisionnel des concours d'élevage établi à partir des extractions IFCE du 1^{er} janvier 2024 est le suivant :

Place de concours	Nombre d'étalons	Nombre de poulains	Nombre de TET
Megève	3	15	14
Largitzen	1 (voire 2)	6	11
Berzieux	1	11	3
Marlemont	2 (+4 ou 5 belges)	8 (+1 belge)	14 (+ 10 Belges)
Neuville sur Authou	2	7	9
Balanod	3	28	11
Connangles	2	12	13
Verdille	1	4	3

Le planning des concours d'élevage est précisé :

<u>Planning des concours élevage - 2024</u>	
LARGITZEN (68)	27 Juillet 2024
MEGEVE (74)	03 Août 2024
BERZIEUX (51)	22 Août 2024
MARLEMONT (08)	23 Août 2024
NEUVILLE-SUR-AUTHOU (27)	24 Août 2024
BALANOD (39)	21 Septembre 2024
CONNANGLE (43)	04 Octobre 2024
VERDILLE (16)	05 Octobre 2024



Il est rappelé que toutes les dates ont été posées en amont car il est préférable d'annoncer une place quitte à la supprimer si elle n'est finalement pas viable, l'inverse n'étant pas possible, toutes les demandes de dates devant être transmises pour la première semaine de janvier à la FSFM.

9/ Elections du Comité / Démissions et renouvellement et nouveaux membres

Monsieur JEANNERET Alain, Président, demande si des démissions, autre que celle de Monsieur SCHINDLER Simon, ont été annoncées.

Madame CAUDRON Aurélie, Secrétaire, précise que Monsieur BRONDEX David, Membre du Comité, a transmis son courrier de démission, elle ajoute que Monsieur BRONDEX n'a malheureusement pas eu le temps de s'impliquer pour des raisons professionnelles et personnelles, qu'il s'en est excusé et qu'il préfère laisser sa place à un adhérent qui aura l'envie et le temps de s'investir davantage.

Il est rappelé que le renouvellement des Membres du Comité doit dans un premier temps combler les places laissées vacantes et qu'à ce jour les Membres du Comité étant à neuf, deux places sont donc vacantes.

Comme le renouvellement des Membres du Comité doit se faire par Tiers, un membre est sortant : il s'agit de Madame GRANIER Jannick qui souhaite se représenter à son poste. Deux adhérentes proposent leur candidature : Mesdames BROUSSIER Aurélie et PEIGNE Cybilla.

Les candidatures de Mesdames BROUSSIER Aurélie, GRANIER Jannick et PEIGNE Cybilla sont soumises au vote :

Abstention 0
Contre 0
Pour 54

Ces candidatures sont adoptées à l'unanimité.

Monsieur JEANNERET Alain, Président, félicite les nouvelles Elues et invite le Comité à constituer un Bureau. Les Membres du Comité sortent de la salle afin de procéder à la composition du Bureau et aux nominations du Président, Vice-Président, Trésorier et Secrétaire.

De retour dans la salle, Monsieur JEANNERET Alain, Président, annonce les Membres du Bureau nouvellement élus.

Le Bureau nouvellement élu se compose de :

- Président : Monsieur JEANNERET Alain
- Vice-Président : Monsieur BIFRARE Pierre
- Trésorier : Monsieur DEMOLIS Pierre-Olivier
- Secrétaire : Madame CAUDRON Aurélie

10/ Questions diverses

a- Monsieur AUROUSSEAU Olivier, adhérent, souhaite obtenir un éclaircissement quant à la toise moyenne de 150 qui est notée dans le tableau des résultats des concours d'élevage 2023.

Madame CAUDRON Aurélie, Secrétaire, répond en précisant qu'à Megève, certains FM de trois ans ne faisaient pas la toise de 150 mais étaient en-dessous, ce qui a fait baisser la

moyenne de la toise sur ce concours. Monsieur BIFRARE Pierre, Vice-Président, ajoute qu'en effet, plusieurs Trois ans sont concernés et rappelle que les juments pourront bénéficier d'un report pour la toise en 2024 mais qu'on attend la décision qui sera prise à l'Assemblée Générale de la FSFM pour savoir si ce report pour la toise sera toujours d'actualité dans les années à venir.

b- Monsieur BOUVROT Jean, adhérent, demande comment l'information concernant la formation des juges à l'équitation et à l'attelage va être transmise.

Monsieur JEANNERET Alain, Président, annonce que la discussion va être engagée lors de la prochaine réunion du Comité qui aura lieu en mars.

c- Monsieur AUROUSSEAU Olivier, adhérent, souhaite savoir quand aura lieu la prochaine AGO en 2025 : se fera-t-elle plus tôt en janvier ? ou en février sur le temps des vacances scolaires ?

Madame CAUDRON Aurélie, Secrétaire, précise qu'en février, les trois zones sont en vacances chacune leur tour donc qu'il sera difficile de convenir d'une date qui corresponde aux vacances de tous les adhérents.

Monsieur JEANNERET Alain, Président, ajoute que des échanges s'engageront au sein du Comité concernant le choix de la date.

Monsieur JEANNERET Alain, Président, remercie chaleureusement l'ensemble des adhérents qui se sont déplacés, leur propose d'échanger autour du verre de l'amitié et leur souhaite un excellent retour.

La séance est levée à 16h05.

Monsieur JEANNERET Alain
Président de l'AFMF

Madame CAUDRON Aurélie
Secrétaire de l'AFMF